
[Imprimer](#)

Ville de Paris : La première phase de la ZAC Chapelle Charbon précisée

Image

Le Conseil de Paris de février 2018 a approuvé les objectifs de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Chapelle Charbon, dans le 18^e arrondissement de la capitale. Au programme de sa première phase : l'aménagement d'un parc et un programme de 35 000 m² de logements et activités.

Dans le 18^e arrondissement de Paris, les 23 hectares de Chapelle Charbon vont subir d'importantes transformations. La mairie de Paris prévoit de créer une zone d'aménagement concerté (ZAC) sur 11 ha. Dans un premier temps, seuls 6,5 ha d'emprises ferroviaires sont disponibles – auxquelles s'ajoute l'emprise du terrain municipal du 11 rue du Pré (environ 9 000 m²) – pour constituer la première phase du projet de ZAC. Un parc d'environ 4,5 ha et un programme d'environ 35 000 m² de surface de plancher (SDP) à dominante de logements y seront créés.

Compte tenu de la disponibilité foncière, cette première phase est subdivisée en deux tranches opérationnelles :

- réalisation des trois premiers hectares du parc qui seront ouverts au public avant 2020 ainsi que la mise en œuvre du programme de 35 000 m² ;
- aménagement de l'hectare et demi supplémentaire de parc après la libération des emprises de chantier de la liaison CDG express à l'horizon 2023.

Evolution liée à la concertation

La programmation de cette première partie s'est affinée à la suite de la concertation menée en 2017. Le projet favorise aujourd'hui d'avantage une diversité fonctionnelle souhaitée par les habitants. Il propose de « limiter la programmation de logements au profit de davantage de locaux d'activité économique dans les socles des immeubles et de l'implantation du groupe scolaire initialement envisagé dans le secteur voisin Hébert pour répondre aux nouveaux besoins du quartier créés par l'aménagement de ces secteurs », précise la délibération soumise aux élus parisiens.



Environ 450 logements (50 % de sociaux), des surfaces d'activités et/ou de commerces augmentées à environ 2 500 m² et un groupe scolaire occupant environ 3 800 m² de surfaces bâties sont désormais prévus.

Un projet pour Paris-Batignolles aménagement

L'aménagement de cette ZAC doit être confié à la société publique locale d'aménagement (SPLA) Paris-Batignolles aménagement par le biais d'une concession d'aménagement. De nouvelles délibérations portant sur l'approbation du dossier de création, du dossier de réalisation ainsi que le programme des équipements publics de la ZAC Chapelle Charbon première phase doivent être soumises au Conseil de Paris au cours du 3^e trimestre 2018. Le bilan d'aménagement de l'opération devrait s'équilibrer en charges et produits à environ 81,61 millions d'euros HT, dont 35 millions d'euros d'acquisition foncière auprès de la SNCF, indique la délibération. La signature de l'acte de vente de la première tranche doit avoir lieu au plus tard le 15 septembre 2018.

Une seconde phase est ensuite prévue lorsque le reste du foncier sera disponible pour étendre le parc jusqu'au cours d'Aubervilliers sur environ deux nouveaux hectares complémentaires et développer de nouveaux programmes mixtes en écho au triangle Evangile et au cluster économique Rosa Parks.

